

2011_B233

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés - Marchés relatifs aux prestations d'assurances pour les besoins de la CPA - n°11M055 à 11M060

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard Bramoullé
Monsieur Régis Martin

Objet: Autorisation de signer les marchés n° 11M055 à 11M060 relatifs à " Prestations d'assurances pour les besoins de la Communauté du Pays d'Aix "

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

La présente consultation est passée en vue du renouvellement des marchés d'assurance couvrant les sinistres susceptibles d'intervenir dans le cadre des activités relevant de la compétence de la CPA : dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique des agents et des élus.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres réunie le 27 mai 2011.

Economie du marché :

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

La présente consultation fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 10 du Code des Marchés Publics. Les prestations sont réparties en 6 lots séparés :

- Lot n°1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes 1^{ère} ligne
- Lot n°2 : Assurance dommages aux biens et risques annexes 2^{ème} ligne
- Lot n°3 : Assurance responsabilité civile et risques annexes 1^{ère} ligne
- Lot n°4 : Assurance responsabilité civile et risques annexes 2^{ème} ligne
- Lot n°5 : Assurance flotte automobile et risques annexes
- Lot n°6 : Protection juridique des agents et des élus.

Chaque lot donnera lieu à l'attribution d'un marché distinct.

Le lot n°1 prévoit une offre de base libellée ainsi :

" Franchise : 1 000 € sur tous les risques et événements » sauf :

- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €
- Catastrophes naturelles : Franchise légale.

Ainsi que deux options :

Option n° 1 :

Franchise : 3 000 € sur tous les risques et événements, sauf :

- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €
- Catastrophes naturelles : Franchise légale.

Option n° 2 :

Franchise : 5 000 € sur tous les risques et événement, sauf :

- Catastrophes naturelles : Franchise légale.

Le lot n°3 prévoit une offre de base pour : "Responsabilité générale Communauté d'Agglomération", ainsi que deux options :

- Option n° 1 : Assurance "Responsabilité atteintes a l'environnement".
- Option n° 2 : Assurance "Protection juridique Communauté d'Agglomération".

Le lot n°5 prévoit une offre de base pour l'assurance "automobile" et deux options :

- Option assurance "Marchandises transportées".
- Option assurance "Tous risques engins".

Par ailleurs, chaque lot est ouvert aux variantes. Celles-ci devront respecter les exigences minimales suivantes : la durée du contrat et le délai de préavis de résiliation annuelle.

Le nombre de variantes est limité au maximum à 2.

Les contrats concernant les lots 1 à 5 sont souscrits à effet du 1er juillet 2011 jusqu'au 31 décembre 2015 pour une durée de 4 ans et 6 mois avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1er janvier. Le lot N°6 "Protection juridique des agents et des élus" est souscrit à effet au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 4 ans jusqu'au 31 décembre 2015.

Les marchés sont conclus à prix unitaires révisables.

Le lot n°3 est traité à prix unitaires pour l'offre de base et l'option n° 2 et à prix forfaitaires pour l'option n° 1.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 24 avril 2011 aux journaux suivants :

- JOUE 26/03/2011
- BOAMP : 29/03/2011
- LA PROVENCE : 29/03/2011
- PROFIL ACHETEUR : 24/03/2011
- ARGUS DE L'ASSURANCE : 01/04/2011

Un avis rectificatif a été transmis à ces mêmes supports les 6 et 21 avril 2011.

Les offres ont été examinées sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Nature et étendue des garanties - Performance des clauses contractuelles: coefficient 4.
- 2 - Tarification : coefficient 5.
- 3 - Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire : coefficient 1.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M055** relatif à « Assurance dommages aux biens et risques annexes 1^{ère} ligne » attribué à **PNAS/AREAS** pour une prime annuelle de **79 272,15 € TTC** (offre de base).
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M056** relatif à « Assurance dommages aux biens et risques annexes 2^{ème} ligne » attribué à **HATREL/MMA** pour une prime annuelle de **21 079 € TTC** (offre de base).

- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M057** relatif à « Assurance Responsabilité civile et risques annexes 1^{ère} ligne » attribué à **SMACL** pour une prime annuelle de 22 817,08 € TTC (offre de base sans franchise) et avec option 1 : prime annuelle de 12 660,36 TTC et avec option 2 : prime annuelle de 3 270 € TTC).
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M058** relatif à « Assurance Responsabilité civile et risques annexes 2^{ème} ligne » attribué à **HATREL/MMA** pour une prime annuelle de 26 336 € TTC.
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M059** relatif à « Flotte automobile et risques annexes » attribué à **SMACL** pour une prime annuelle de 189 466,76 € TTC (offre de base avec franchise) et option marchandises transportées pour un montant de 708 € TTC.
- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°11M060** relatif à « Protection juridique des agents et des élus » attribué à **SAGA/CFDP** pour une prime annuelle de 974,10 € TTC.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés
- Marchés relatifs aux prestations d'assurances pour les besoins de la CPA - n°11M055 à
11M060**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISTEIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le 16 JUIN 2011